SIEVEKING'S MODE.

An Authority Tells How He Practices Instrumental Music.

Mr. Sieveking is reported in The Musical Courier as saying:

In the practice of repertory I use the metronome for studies always. I begin practice at half tempo, playing at least four times each with right and left hands separately. By gradual degrees I raise the tempo to the proper pace, at which I play as long as I consider necessary. I always practice mezzo forte—never piano, never forte—and I make no attempt at tonal shading whatever, simply a monotonous mezzo forte repetition, whatever the spirit of the work. No matter if staccato, I practice everything legato to preserve muscular control and raise the fingers as high as possible. If you can play legato well, the staccato will be all right. I am in love with the keys and never leave them even in staccato playing—that is, I lift the fingers without the hand, you understand. I play staccato without my wrist; that is all. At no finished performance do I use more than 50 per cent of my force; so that I get tone without limit. I try not to exhaust the quality which sings.

The government under which I have my muscles enables me largely to conserve my strength. For instance, in chord playing, even when I strike chords in rapid succession, I find time between each to relax the muscles and thereby relieve the strain. I have while using the same finger pressure four different degrees of tone. There is the lightest, from only the finger; then finger combined with hand, then arm, then shoulder. In playing a chord I can also manage to bring a full tension on one finger while the others are comparatively relaxed, should I wish to make one tone sing longer or stronger than the rest. Each finger with me is wholly independent.

People start sometimes when they hear that I never strike a note without the pedal. I believe in constant contact between the keys and pedals, through the fingers, and even in the case of a sixteenth chord I will use the pedal, relinquishing it in the same way as I relax the muscles, with what you are pleased to call a "touch and go rapidity." I pedal on the tone, but relax instantly, no matter how brief the note, before the next is struck, so that matters are never blurred.

Dress Sleeves.

It is an old story that sleeves are almost close fitting, with narrow epaulet frill or pouf at the top. Trimmed sleeves are the rule, especially for summer gowns. They are long and fall well over the hand. The plain sleeve is reserved, generally, speaking, for tailor made dresses and jackets. The trimmings for sleeves should accord with that on the costume. Beaded galloon, gimp, velvet, etc., also tucks, shirrs, frills and lace, are employed in their ornamentation.

FASHIONABLE SLEEVES.

The Marking of Linen.

The marking of linen is quite a business in these days of sumptuous trousseaux. The Philadelphia Times tells how, in places which make a specialty of fine napery, orders are taken for the working of letters when the linen is selected, so that it can be sent home in boxes ready for use. One fiancee will choose two unpretentious initials placed side by side and worked in plain raised satin stitch. Another chooses larger letters, to be intricately interlaced and elaborately worked with solid and open lace stitches. Huge ornamental monograms are also conspicuous on napery and bed linen as well as on teacloths. Three letters are a good rule in case of house linen, one for the respective initials of the Christian names of the bride and groom and the third for the family name.

Apple Pudding.

The following recipe is from The Household News:

Beat 2 eggs without separating until light. Add a cup of milk, 1¼ cups of pastry flour, beat until perfectly smooth. Add 2 tablespoonfuls of melted butter, a half teaspoonful of salt and a heaped teaspoonful of baking powder. Pour this into a greased shallow baking pan. Have ready 6 apples, pared, cored and cut into quarters. Sink the quarters down, round side up, into this batter. Sprinkle over 4 tablespoonfuls of granulated sugar and bake in a quick oven until the apples are soft about 20 minutes. Serve hot, cut into squares. Plain cream or hard sauce may be served with it.

Eggs Swiss Fashion.

A breakfast dish popular in some sections is Swiss eggs. Line a deep plate with thin slices of cheese. Mix one cup of milk and one teaspoonful of mustard and a dust of red pepper. Pour half of this mixture over the cheese, break in as many eggs as are needed, pour the remaining mixture over them and bake ten minutes.

One Way to Fry Bread.

Cut some bread, which, though stale, is still light and soft, into fingers half an inch thick, dip them in milk and let them drain for awhile. Brush them over with white of egg, dredge a little flour over them and fry them in a little hot batter in a frying pan. Pile them, pyramid fashion, in a hot dish and serve with gravy.

SUMMER DRAPERIES.

Ornamental Dressing For Windows—Bead Curtains—A Green Window—Glass Poles.

For the hot weather and the country bead hangings, new tambour muslin, Dutch madras, French Louis XVI lawn, Delhi net and Persian gauze are all or any one entirely appropriate, if you have not made up your mind to drape your windows in chintz or muslin to match your new wall papers exactly. This last method is a nice idea if not repeated in too many rooms. If a room is to have its walls covered in delicate mimosa flowered paper, the mimosa sprayed French Louis XVI muslin that comes to match it is an almost irresistible temptation. There are exquisite muslins besides to coincide in color and figuring with the papers sprayed in morning glories of every tint and solid toned ashes of roses, robin's egg blue and dove gray papers sold with muslin hangings to correspond.

A writer in the New York Sun in this connection says:

If you don't care to carry out this plan in more than a room or two, there are the Delhi nets and new tambour muslins to fall back on for the other windows. The net referred to is woven of an Indian grass in two tones of green or gray, with a strand as large and a mesh almost as coarse as that employed in making Mexican grass hammocks. The vast difference is that Delhi net is exceedingly soft, and interwoven with the vegetable fiber are bright silks or colored beads. At windows or doors the net must hang quite straight from small brass rings encircling a slender brass pole.

For summer use the bead draperies are usurping every doorway, shutting out the ugly view of the fireplace, and hang very close against the sashes of windows to take the place of holland shades. Decorators employ them lavishly because a bead curtain is the coolest and cleanest of all hangings. They are not costly, they outlast any woven goods, and as they are now manufactured they are pretty beyond words.

Decorators are giving their allegiance to the practice of draping windows this season in green. Persons who can afford to follow a fad, therefore, are having one of three things done—the lower sashes of nursery and bedroom windows are being glazed with green glass or draped in green Persian gauze, or having fixed to them carved Indian window screens of wood stained a shade of dull soft green. Equally as high a point of taste is to have a window all in green. Here the leaded panes are pale green, the flounce curtains of Persian gauze, and the drapery above of green Dutch madras. Scarce a handsome house this summer but will have a green window which will be the choice spot to read and sew and lounge in. But whether a window be green or not its pane curtains are very sure to be of Persian gauze, a sheer silken material that must be made up perfectly plain, with a hem, and perhaps a narrow green ribbon border on every breadth.

An oddity in window drapery, especially when the tambour muslin or madras is used, is the new portiere pole. It is either a white enameled rod, with brass rings and big brass spearheads at either end, or of glass, with brass rings. The glass poles are slender and have a greenish tinge of color. Some of the glass poles are finished with a tassel of little lusters that also ring out every time the curtain is moved, while the majority show out ball ends or brass warrior heads for knobs.

Shades In Green.

No shade requires more careful handling than green. But if the proper tint is found the effect is delightful. Decorator and Furnisher says: To make a success of rooms in green, delicate tints must be employed. A shade of green which has recently obtained much favor is jade green, which, with a liberal use of white, makes a decoration for a room particularly delightful and agreeable, especially for summer cottages.

One Way to Serve Strawberries.

Sprinkle over one pint of ripe strawberries enough powdered sugar to make them palatable, shake well, cover, and let stand for ten minutes. Whip half a pint of cream to a stiff froth and turn on a hair sieve, so that the milk can drain off. Give the strawberries another shake, then turn them in the form of a pyramid on a glass dish, pour the juice over, and cover them with the whipped cream. Serve at once.

Cover For Baby Carriage.

Very pretty covers for baby carriages or cribs can be made out of quite plain pieces of material. Take, for instance, a length of white cloth. Cut to size, embroider in rounds or stars one half of the cover, halving it, as illustrated, from corner to corner, and on the other embroider either a few good sized bumblebees, some butterflies or baby's name in bold lettering. Across the center and cornerwise then arrange a handsome length of wide ribbon in pale blue or pink, tying it once in the middle and again at either end. Pink out the edge of the cloth all the way round, and the cover is finished. Scarlet, dark green, brown, peacock blue and fawn color are all good and useful shades, and should the weather be cold two layers of flannelette may be stitched to the underside of this pretty coverlet, and over these again a covering of some pale tinted soft silk.

COVER FOR CARRIAGE.

Recipes For Moonshine.

Take six egg whites, six tablespoonfuls sugar and one cupful jelly. Beat the egg whites, then add the sugar, beat for half an hour and then beat in the jelly and set on ice. Serve in saucers with whipped cream flavored with vanilla.

OUR MODERN PIANOS.

EMBELLISHED TO SUIT ALL STYLES OF DECORATION.

Instruments That Harmonize With Louis XV, Louis XVI and Empire Decorations. Pianos For Modest Homes and Slender Purses—The Convenient Piano Secretaire

There are houses where thousands of dollars are spent in furnishing a drawing room in a particular style. Then a piano is put in utterly inharmonious with everything else and jars like a silk hat on a man in armor. An every day instance is a dainty, fanciful Louis XVI drawing room with a huge concert grand piano in ebony case, richly gilded and standing on fat lathe turned legs. This hideous black monster is decidedly out of place. If in that drawing room were placed a superb instrument with marquetry cover of tulip wood and mercury gilt mounts copied from the "Bureau du Roi," Reisener's masterpiece, it would be a perfect pleasure to rest in the room, and, indeed, no one save an absolute expert would guess that this instrument, remarkable in its use of broken curves, was not as old and genuine as some of the beautiful pieces with a history to be found round about it.

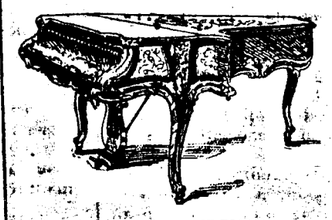

LOUIS XV BOUDOIR PIANO.

The deplorable feature of these inharmonious pianos is that it is all so unnecessary, for nowadays the best makers are not only beautifying pianos by admirable workmanship, but they are all the time working out schemes of pianos to suit all styles of decoration. For instance, one may have a grand piano in the style of the Adam brothers. This, like all furniture which revives the Adonis style, is comparatively severe, one might say classic, in design and worked out in delicate satin wood, with a decoration charming in conception and admirable in execution. It would not be difficult to believe, but for the width of the keyboard, that Robert Adam had designed it and Cipriani or Angelica Kauffmann had done the charming panels.

The Watteau-Vernis-Martin style would, however, attract a greater number of persons. A beautiful example is an upright piano covered with a typical chocolate brown Vernis-Martin enamel, speckled with gold. On the top front are three panels after Watteau subjects, while underneath is a beautiful flower piece. More important is a grand, also in the superb enamel which made Martin famous. It has a characteristic subject on the top—a dancing girl in white and a youth in blue. Inside the cover is an impressive landscape after the illustrious Claude. The piano has charming, rather florid, wood scroll-work, richly overlaid with gold. Anybody fortunate enough to have a room in the early Louis XV style would find either of these instruments exquisitely harmonious; nor, indeed, except in the eyes of the expert, would they seem out of place in any room furnished in antempire fashion, while the intrinsic beauty of the instruments would make them seem delightful in any apartment eclectic in fashion.

The instruments described are of course beyond the reach of modest households, but even these are provided for, as a visit of inspection to any first class establishment will testify. Instruments will be found adapted especially for small rooms and slender purses and in a sufficient variety of woods and styles of decoration to meet all requirements.

We all know how difficult it is in the rooms of circumscribed space in which our upright pianos generally find their resting place to make the straight, bare back of the frame the same thing of beauty to the eye that the instrument itself is to the ear. Draperies, alas, are for the moment out of fashion, but fortunately there is the piano secretaire, a most ingenious contrivance for at once utilizing space and adding to the beauty of our rooms. The piano secretaire is, as the name indicates, for the purpose of supplying the appliances for writing in an attachment to the frame of a cottage piano. A writing table is formed by a flap, which is let down when wanted and rests securely on two supports. At one side of this is a small bookcase, with glass doors. On the other side is a music rack, which, while not projecting far out, gives room for the few songs or pieces most constantly in demand. Along the top of the attachment runs a small shelf, on which ferns and flowers tastefully arranged will break the long, straight line of the upper part of the piano case. The secretaire is made to fasten on to the back of any upright instrument.

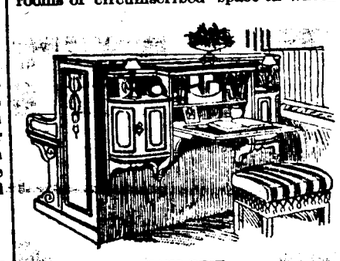

PIANO DESK.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

VENTES A L'ENCAN

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion Rare

—POUR—

Un Placement Profitable.

PROPRIETE CONFISQUEE

DE VALEUR.

Dans la liquidation du The Southern Syrups, Liquors and Cordial Manufactory.

No 46,869 Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 8 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 4 mai 1897 inscrit pour le compte de la Southern Syrups and Cordial Manufactory en liquidation, je procéderai à la vente à l'encan, à savoir—

Sur une rente viagère d'une certaine propriété confisquée sur la mort d'un premier propriétaire, la propriété est décrite comme suit—

1o Quatre certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Levée, maintenant Decatur, Nouvelle-Levée, maintenant North Peters, Bienville et Conti, désignés par les Nos 7, 9, 15 et 16. Les lots 7 et 9 se touchent et mesurent chacun 21 pieds 1 1-6 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée et 20 pieds 4 1-2 pouces dans le fond.

Le lot No 7 a une profondeur de 46 pieds 7 1-2 pouces sur le côté vers la rue Bienville et 40 pieds 8 1-2 pouces sur le côté du lot No 9. Le lot No 9 a une profondeur de 43 pieds 8 pouces sur le côté du lot No 7 et 37 pieds 9 pouces sur le côté du lot No 11. Les lots Nos 15 et 16 se touchent et mesurent chacun comme suit: Le lot No 15 mesure 20 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur de 37 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 20 pieds 4 pouces et 4 lignes de face sur la rue Levée, sur une profondeur de 40 pieds 8 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations s'y trouvant et connues par les nouveaux numéros municipaux, 331 et 333 rue Nouvelle-Levée, maintenant N. Peters, et 330 et 332 Levée, maintenant Decatur.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit hypothécaire garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final; ensemble avec les assurances contre le feu, si on le désire.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par-devant A. H. Browne, notaire.

L'acquéreur assumera les taxes de 1897 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

8 mai—8 9 16 23 30—juin 8

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Désirable et bien situé cottages doubles et simples dans le Quatrième District—Un cottage résidence No 532 rue Josephine, entre les rues Fulton et Rousseau—Le cottage double et productif Nos 628 et 630 rue Septième, entre les rues Fulton et Chippewa—Le cottage double formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa—Cottage simple No 3008 rue Chippewa, entre les rues Septième et huitième.

Succession de Louis Fahrmann No 30 942, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, et aussi dans l'affaire de John G. Fahrman vs les mineurs, Louis S., John J. et Edward Andrew Fahrman No 52 965, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR BAUMGARDEN & STERN—L. L. Stern, Encanteur—Bureau No 826 rue Commune—Le JEUDI, 3 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu positivement en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 14 avril 1897, et signé le 21 avril 1897, et aussi en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 28 avril 1897, homologuant les procédures d'une assemblée de famille et aussi en vertu et conformément avec un ordre supplémentaire daté et signé le 28 avril 1897 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour et rendu dans l'affaire ci-dessus de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1o Un certain lot de terre, situé et étant dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Jackson, Joséphine, Rousseau et Fulton, maintenant St Thomas, désigné par le No Dix sur un plan par M. Grébner, en date du 26me jour de juin 1870, conformément à laquelle ledit plan le dit lot mesurant trente-et-un pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Joséphine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds deux pouces et cinq lignes et le lot est désigné par le No Dix sur un plan fait par Fiquet & Crampon, déposé en l'étude de A. Mauresan, notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits et privilèges, etc., qui y appartiennent. Les améliorations sus ledit lot sont désignées comme suit: Le cottage simple connu par le numéro 532 rue Joséphine, ayant trois chambres à coucher, cuve, hangar, etc., et commandant un bon loyer.

2o Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville (anciennement ville de Lafayette, paroisse Jefferson), dans l'îlot borné par les rues Septième, Hattie no, Fulton et Chippewa; les dits lots sont désignés par les Nos un et deux sur un plan déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire comme plan 19; lesdits lots sont contigus et le lot deux formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa, mesure trente pieds de face à la rue Septième sur une profondeur et façade sur la rue Chippewa de quatre-vingt-un pieds; le lot un mesure trente-et-un pieds neuf pouces de face à la rue Septième, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de quatre-vingt-un pieds.

Les dits lots sont bornés dans le fond par la ligne du lot trois sur le dit plan lequel les lots sont formés des lots huit et neuf sur un plan annexé à un acte daté le 10 de juin 1843, passé pardevant D. L. McCay, alors un notaire en cette ville. Les améliorations sur le lot sont décrites comme suit: Le Cottage double Nos 628 et 630 rue Septième, contenant deux chambres de chaque côté, toit en bardeaux, cour, citerne, etc; Le Cottage double couvert en ardoise formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa ayant quelques trois chambres, cuisine de chaque côté avec cour, citerne, etc. Et le Cottage simple dans le fond No 3008 rue Chippewa, contenant quelques deux chambres, cour, écurie, remise, etc.

Le tout toujours bien loué et situé sur les lots ci-dessus décrits.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un et deux ans, avec billets des acquéreurs subdivisés, de façon à se faire tous les partis intéressés, lesdits billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final et garantis par hypothèques et privilèges de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie telles que les clauses de non-aliando et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, le tout reçu par le plus bas poursuivant des billets, les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1897 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis du prix de leurs enchères au moment de la vente, les actes de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais des acqueurs.

2mai—2 13 20 27—juin 3

Succession de Mme Wignie Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 51,616—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. Gallagher, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

PHARMACIE DELOCHE

GEO. TUSON, Gérant,

COIN BOURBON ET DUMAINE.

Tous les médicaments patentés et autres seront toujours frais et vendus à prix réduits.

9mai—4Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

PROPRIETES

Substantielles et de valeur

Améliorées et non améliorées

—DANS LES—

DEUXIEME ET CINQUIEME DISTRICTS.

2 Juin 1897.

J. B. Junqua et als.

vs.

Pelican Homestead and Building Association.

No 52,224 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS—A. A. Lessers, encanteur—Bureau 405 rue Carondelet—MERCREDI le 2 juin 1897, à midi, à la **Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet**. En vertu de et conformément à un ordre de l'HON. FRED D. KING, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 18 avril 1897, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

1o TROIS LOTS DE TERRE, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le DEUXIEME DISTRICT de cette ville, dans l'îlet 374, borné par LES RUES DU MAINE ST PHILIPPE, WHITE ET DUPRE, désignés par les Nos 10 11 et 13, et mesurant chacun trente et-un (31) pieds cinq (5) pouces et six (6) lignes de face sur la rue ST PHILIPPE, sur cent (100) pieds de profond. ur.

2o SEPT LOTS DE TERRE VACANTS ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le DEUXIEME DISTRICT de cette ville, dans l'îlet borné par les RUES TOULOUSE, LOPEZ ET SALCEDO ET LA PROMENADE, CARONDELET désignés comme les Nos 3 à 9 tous deux inclusivement et mesurant chacun vingt-neuf (29) pieds et une (1) ligne de face à la rue Toulouse sur cent (100) pieds de profondeur (plus ou moins) et formant les encoignures des rues TOULOUSE ET LOPEZ et des rues TOULOUSE ET SALCEDO.

3o UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville dans l'îlet No 9 (maintenant 157) borné par LES RUES HOMER NEWTON, VALLETTE ET VERRET, désigné comme lot No 5 et mesurant trente (30) pieds, deux (2) pouces et une (1) ligne de face à la RUE VALLETTE, cent-deux (102) pieds sept (7) pouces et quatre (4) lignes de profondeur vers la RUE HOMER, cent (100) pieds et quatre (4) pouces sur la ligne vers la RUE NEWTON, et trente (30) pieds dans le fond. Les améliorations là dessus, consistant d'un COTTAGE DOUBLE, avec deux chambres et cuisine de chaque côté, loué pour $14 00 par mois, et connu comme les Nos 915 ET 917 RUE VALLETTE.

4o UN CERTAIN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville dans l'îlet borné par les rues HOMER (autrefois Villa) DELARONDE, SEGUIN et BOUNY, désigné comme lot No 6 sur le plan No 82, en l'étude de S. Magner an lieu notaire, et mesurant quarante (40) pieds de face à la dite rue Morgan sur quatre-vingt-quinze (95) pieds de profondeur entre lignes parallèles contigu au lot No 5 sur le côté de la rue Bouny et commençant à une distance de cent-seize (116) pieds et dix (10) pouces de l'encoignure des rues Bouny et Morgan.

Les améliorations consistent de ce substantiel et bien situé MAGASIN DOUBLE ET RESIDENCE, portant les numéros municipaux 117 et 119 RUE MORGAN, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté et loué pour $24 par mois.

5. UN CERTAIN LOT OU PORTION DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville dans l'îlet No 154, borné par l'AVENUE BROOKLYN, (autrefois rue Madison) les rues NEWTON, HOMER ET TECHE, [autrefois Monroe] et désigné par la lettre R, sur un devis ou certificat d'arpentage fait par C. de Ville, voyer, le 22 janvier 1894, et annexé à un inventaire de la succession de Mme Martha Mason, femme décédée de Charles Maikell, pardevant Benj. Ory, notaire, le 3 février 1894, et mesurant trente et un (31) pieds onze (11) pouces et (5) lignes de face à la dite avenue Brooklyn sur quatre-vingt-un (95) pieds onze (11) pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et formant partie des deux lots originaux désignés par les Nos 3 et 4. Les améliorations consistent du cottage double Nos 934 et 938 AVENUE BROOKLYN, contenant 2 chambres et cuisine de chaque côté; loué pour $12 par mois.

6o UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville, et originalement connu comme la PROPRIETE DE L'ENTREPOT BROOKLYN, désigné comme lot 9 de l'îlet No 9, borné par les AVENUES PACIFIQUE ET PELICAN, (autrefois rue Peters) et ces rues Elmire et Alix, et mesurant trente-un (31) pieds neuf (7) pouces de face à la dite Avenue Pacifique sur une profondeur de cent-vingt-trois (123) pieds (8) pouces entre lignes parallèles. Les améliorations là dessus consistent d'une HATISSE SIMPLE A DEUX ETAGES, No 335 AVENUE PACIFIQUE, contenant quelques six chambres et louée pour $16.00 par mois

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans ou à un an; le tout à l'option des acquéreurs; la portion à crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets des acquéreurs avec lien de vendeur et privilèges et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir également toutes les clauses usuelles de garantie, telles que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les propriétés doivent être conservées assurées et les polices transférées, etc.

Les acquéreurs assumant en plus et au-dessus le montant de leur enchères, les taxes dues et exigibles en 1897, et devront faire un dépôt comptant de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant FRED. ZENGEL, Esq., notaire.

28 avril—28—mai 9 16 23 30 31—juin 1 2

Succession de George André Petit

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,190—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie Louise Delcasal, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

HENRI CHIAPELLA, Avocat.

12 mai—12 16 21

Succession de August Brown, Jr

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,868—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont, pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Joséphine Brown, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

12 mai—12 16 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CO.

Grande Vente En Partage —DE— Propriétés Foncières

Magnifiquement situées

—ET—

Très Productives.

Le Superbe Lot pour Bâtir

Coin Baronne et Avenue Jackson

La résidence avantageuse en Bois et à deux étages.

No 2207 rue Baronne, près de l'avenue Jackson.

Le Joli Cottage

Double en bois, avec dépendances à deux étages,

Nos 2213 et 2215 rue Baronne.

Les résidences commodes et bien bâties, en bois et à deux étages,

Nos 2219 et 2221 rue Baronne

—ET—

Un Bel Ilet de Terre

Dans le fond de la ville

Aux enchères publiques.

Dans l'affaire de Agnes Coyle vs Catherine Coyle, épouse de P. E Rooney et als.

No 49,663—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, 25 mai 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu de et conformément à un jugement rendu le 29 juin 1896 et signé le 3 juillet 1896, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, des propriétés foncières de valeur, à savoir—

1o Ce lot pour bâtir, superbement situé, à l'encoignure de la rue Baronne et de l'avenue Jackson, décrit comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou quelque sorte, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 270, borné par les rues Baronne, Philip, Jackson et Dryades. Le dit lot est désigné comme lot A 1 sur un devis et certificat d'arpentage fait par Edgar Pillié, député voyer de ville, et daté le 21 mai 1896, annexé à un inventaire pris dans l'affaire intitulée "Agnes Coyle vs Catherine Coyle, épouse de P. E. Rooney et als," No 49 663 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, par lesuel Bussié et Rouen, notaire, le 21 mai 1896. Le dit lot forme l'encoignure de la rue Baronne et de l'avenue Jackson, et mesure 32 pieds de face à la rue Baronne, par 122 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles; et le dit lot est formé d'une partie des parties du front des lots originaux Nos 17 et 18.

2o La résidence désirable en bois, ardoisée et à deux étages No 2207 rue Baronne, retirée de la rue et contenant galeries devant et derrière, vestibule aux deux étages salons doubles, salle à manger, cuisine, office, chambre à bain et galerie et cinq chambres au second étage, citerne, chambres à charbon et bâtisse à deux étages dans le fond, jardin devant et sur le côté. Le terrain est grand, ayant rage en briques et pelouse sur le côté, le tout plus pleinement décrit comme suit:—

Une certaine portion ou morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc, portant le No 2207 rue Baronne, dans les mêmes districts et îlets que et touchant la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 2 sur le devis et certificat d'arpentage ci dessus mentionnés fait par Edgar Pillié, député voyer de ville. La dite portion de terre commence à une distance de 32 pieds de l'encoignure des rues Baronne et Jackson, et mesure 59 pieds 5 pouces sur la rue Baronne par 122 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est composée de portions des lots originaux Nos 17 et 18.

3o Le joli cottage double 2822 et 2824 rue Melpomène entre les rues Robertson et Magnolia, borné par les rues Terpsichore, contenant 4 chambres, galeries devant et derrière, hangar à bois et à charbon, citernes et jardins dans l'arrière partie du local. Le lot mesure 31 pieds 7 pouces x 127 pieds 6".

Conditions—1/3 comptant la balance à un et deux ans garantis par liens du vendeur et billets avec toutes les clauses usuelles de sécurité à 8 0/0 d'intérêt par an. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant H. G. Dupré, notaire.

18 avril—18 25—mai 2 9 16 19

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée à Carrollton—Par ordre de cour.

Succession de Stephen Priestly.

No 51,349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR D. DANZIGER Encanteur—Bureau 112 rue Carondelet—MARDI le 25 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division D, daté et signé le 15 avril 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique—

1o Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Pearl, Adams et Commercial, le dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc., dans la cour; connu comme le No 421 rue Burdette.

2o Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Pearl, Burdette Washington et l'avenue St-Charles; le dit lot mesurant 30 pieds de face sur la rue Pearl sur 105 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage en bois contenant 2 chambres et chambre de hangar, citerne et hangar dans la cour; connu comme le No 7807 rue Pearl.

Conditions Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs devant assumer en plus et au-dessus le prix de l'adjudication toutes les taxes de 1897, faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication et payer pour les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, bureau dans la bâtisse du Liverpool et Londres et Globe.

18avri—18 25—mai 2 9 16 23 à date

PAR GEO. G FRIEDRICHS & CO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Magasin et Résidence en Bois

A DEUX ETAGES,

Nos 600 et 602

Rue Félicité, coin St-Thomas,

—ET LA—

Désirable Résidence Double

A DEUX ETAGES,

Nos 1813 et 1817 rue St-Thomas

dans l'affaire du Couvent St-Aphonse de la Merci et als vs l'Asile Catholique des Orphelins Ste-Marie.

929—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, 8 juin 1897, à midi, à notre bureau, No 409 rue Carondelet, près Perdido, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 26 avril 1897 et d'un ordre supplémentaire daté et signé le 3 mai 1897, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, St Philippe, Chartres et Ursulines, mesurant au pied américain 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 123 pieds 2 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles.

Condition:—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans, av